

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 novembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/11/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2017
(accusé de réception du 15/11/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification du tableau des emplois

Dans le cadre de l'évolution des activités au sein des services, il convient de modifier le tableau des emplois.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu l'avis du comité technique en date du 2 octobre 2017 ;

Les missions de la direction des espaces verts évoluent depuis quelques années vers un meilleur contrôle des entreprises et une professionnalisation de l'achat public. Une réflexion a donc été menée sur l'organisation des équipes en charge de l'entretien afin de garantir le bon niveau d'expertise pour mener à bien les missions, tout en supprimant une strate hiérarchique, celle des chefs de groupes.

C'est ainsi que l'organisation « cible » arrêtée prévoit le rattachement direct des chefs d'équipes aux conducteurs de travaux, ces derniers étant assistés de contrôleurs de chantiers ; cette organisation sera mise en place au fur et à mesure des mouvements de personnel (départs à la retraite, mobilités,...).

La seconde étape consiste en :

- la suppression du poste du chef de groupe de l'équipe « sports » suite au départ à la retraite de l'agent qui l'occupait le 01 mars 2016. Le poste est resté vacant et devait être supprimé dans l'organigramme cible ;
- la requalification du poste de chef de groupe « mobilier / jeux » suite au départ à la retraite de l'agent qui l'occupait le 30 juin 2017, en poste de conducteur de travaux « gestion des jeux et des surfaces sportives » ;
- la requalification du poste de chef de groupe « serres », laissé vacant depuis le 1^{er} janvier 2017, en poste de contrôleur de chantier « espaces verts périurbains ».

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les modifications du tableau des emplois suivantes :

Création d'emplois permanents

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
Conducteur de travaux	Direction de l'environnement et du cadre de vie – Service des espaces verts	Technicien	Technicien principal de 1ere classe	Requalification d'un emploi de chef de groupe
Contrôleur de chantiers	Direction de l'environnement et du cadre de vie – Service des espaces verts	Agent de maîtrise principal	Technicien principal de 2ème classe	Requalification d'un emploi de chef de groupe

Suppression d'emplois permanents

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
2 Chefs de groupe	Direction de l'environnement et du cadre de vie – Service des espaces verts	Agent de maîtrise principal	Technicien	Requalification en emploi de conducteur de travaux et en emploi de contrôleur de chantiers
1 chef de groupe	Entretien des espaces verts	Agent de maîtrise principal	Technicien	Réorganisation des espaces verts – suppression de la strate chef de groupe

Par ailleurs, l'évolution de l'organisation du service « régie exploitation voirie » a été présentée en comité technique les 12 et 26 octobre 2015. Cette organisation structurait le service en six équipes :

- signalisation horizontale ;
- signalisation verticale ;
- signalisation temporaire ;
- dépendances vertes, fauchage, élagage, curage des fossés, bras chargeur ;
- trottoirs, terrassement, enrobés ;
- chaussées, enduis superficiels.

Les agents de ce service exercent des métiers à forte pénibilité physique tel que les travaux d'aménagements (pose de bordures, mise en œuvre d'enrobés, etc), activités les exposant à de fortes contraintes physiques et posturales.

A l'occasion de la mobilité du chef d'équipe « trottoirs, terrassement, enrobé », une réflexion a été menée afin d'intégrer plus de polyvalence dans les activités des agents afin de prévenir les risques inhérents à ces métiers. C'est ainsi qu'une organisation du service en cinq équipes a été mise en place à titre expérimentale depuis le 1^{er} juillet 2017 ; les agents de l'équipe « trottoirs, terrassement, enrobés » ayant été répartis dans les cinq équipes restantes.

La pérennisation de cette organisation implique une modification du tableau des emplois en requalifiant le poste de chef d'équipe en emploi d'ouvrier conducteur d'engins.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les modifications du tableau des emplois suivantes :

Création d'un emploi permanent

Ville				
EMPLOI	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 ouvrier conducteur d'engins	Direction des déplacements et de la voirie régie exploitation	Adjoint technique	Adjoint technique Principal de 1er Classe	Requalification d'un emploi de chef d'équipe

Suppression d'un emploi permanent

Ville				
EMPLOI	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 Chef d'équipe	Direction des déplacements et de la voirie régie exploitation	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Requalification en emploi d'ouvrier conducteur d'engins

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier le tableau des emplois, tel que précisé ci-dessus.